



ACACED

Attestation de Connaissance des Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques



Cette attestation de connaissance est obligatoire. Elle est délivrée par la DRAAF du lieu de passage de l'attestation de connaissance.

Certaines certifications professionnelles donnent une équivalence à cette attestation.



Public concerné

L'ACACED concerne les professionnels et particuliers exerçant à titre commercial les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques suivantes :

- Vente, élevage, transit ou garde, éducation, dressage, gestion de fourrière ou de refuge.
- Présentation au public de chiens et de chats et de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, et comportementaux des animaux de compagnie, ainsi que de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors de l'exercice des différentes activités professionnelles.

La formation aborde les 8 domaines obligatoires suivants : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. L'objectif est de permettre aux candidats de valider l'attestation de connaissance associée à la ou les catégories choisies.

Une organisation en réseau

Notre centre de formation est membre du réseau national des lycées agricoles publics Préférence FORMATIONS et partenaire du CFPPA de Valdoie.

Retrouvez toute l'offre de formation ACACED, en métropole et dans les départements d'outremer, sur notre portail www.formation-certificat-capacite-domestique.fr, ainsi que de nombreuses informations sur cette attestation de connaissance.

Contact:

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Franck Beaumer responsable de la formation, Ghislaine Visse formatrice, ou Sophie Malette, assistante de formation.



Taux de satisfaction et de réussite :

> Sur notre site: http://www.lycee-quetigny.fr/ centres/cfppa/reussite

> En scannant le QR code



Par téléphone : 03 80 71 80 40

Par mail: franck.beaumer@educagri.fr ou

ghislaine.visse@educagri.fr ou sophie.malette@educagri.fr



















ACACED



Attestation de Connaissance des Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

Des formations adaptées à votre situation

Pour répondre aux questions concrètes des professionnels, nous organisons les formations par catégories d'animaux. A vous de choisir la formule qui vous convient le mieux :

Une catégorie	Deux catégories	Trois catégories
14 heures	18 heures	22 heures
Autres	Chat et autres	Chien et chat et autres
Chat	Chien et autres	1
Chien	Chien et chat	1

Les tarifs de chaque formation — certification

Le prix de la session de formation dépend de sa durée :

Durée de 14 heures — 1 catégorie : 308 euros

Durée de 18 heures — 2 catégories : 396 euros

Durée de 22 heures — 3 catégories : 484 euros

Organisation de la formation

Les formations ACACED se font en groupe, en salle et sont animées par un formateur professionnel de notre centre de formation, spécialiste du domaine.

- 2 jours consécutifs pour la catégorie chien.
- Sessions réparties sur 3 jours consécutifs pour les autres catégories.

Nous vous proposons plusieurs sessions de formations. Contactez-nous pour connaître les dates des prochaines sessions.

Evaluation et attestation de connaissances

Conformément à la règlementation, l'évaluation se déroule en fin de formation par un questionnaire en ligne. L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories.

Plus d'informations

Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Article L. 214-6-1 du code rural et de la pêche maritime.